



LA LETTRE D'INFOS

DES ADHÉRENTS BIEN INFORMÉS

#FIERS DE NOS MÉTIERS



EN BREF...

- Ce qui change au 1^{er} janvier 2026 : aides aux employeurs d'apprentis, SMIC, nouveau plafond annuel de la sécurité sociale PASS, refonte de la réduction générale des cotisations patronales, hausse de la contribution employeurs sur les indemnités de rupture, création d'un congé supplémentaire de naissance
- Salaires Cadres Travaux Publics 2026 (toutes régions)
- Salaires Paysage 2026 Ouvriers / Employés / TAM / Cadres
- Salaires des Ouvriers, ETAM et des indemnités de petits déplacements TRAVAUX PUBLICS 2026 dans votre Région
- Obtenez gratuitement un extrait Kbis avec monidenum
- Rappel Municipales 2026

En annexes : grilles de salaires et nouvelles dates de formations QUALIPLUIE 2026 2026

I/ Ce qui change au 1^{er} janvier 2026

1. Aide à l'embauche d'un apprenti.

Dans le contexte de l'absence d'adoption de la loi de finances pour l'année 2026, l'aide pour les employeurs embauchant des apprentis ne pourra à partir du 1^{er} janvier 2026, s'inscrire que dans le cadre légal fixé par le Code du travail.

Ainsi, l'aide sera réservée aux entreprises de moins de 250 salariés pour l'embauche d'un apprenti préparant une certification reconnue aux niveaux 3 et 4 de qualification (équivalent bac et infra bac), et sera maintenue dans ce cas de figure à **5 000 € au titre de la première année du contrat**.

Dans ces mêmes cas de figure, le montant de l'aide sera maintenu à **6 000 € pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap** et ce soutien restera cumulable avec les aides spécifiques qui leurs sont destinées.

Un décret sera pris dès adoption de la loi de finances pour 2026 afin de prévoir les nouveaux paramètres de l'aide en fonction des crédits votés. Ces nouveaux paramètres ne seront pas rétroactifs.

<https://travail-emploi.gouv.fr/aides-aux-employeurs-dapprentis-0>

2. Revalorisation du SMIC.

Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) est revalorisé de 1,18 % à compter du 1er janvier 2026.

Voici les nouveaux montants du Smic :

- Smic horaire brut : 12,02 € soit Smic mensuel brut : 1 823,03 €

3. Nouveau plafond annuel de la Sécurité sociale (Pass)

Au 1er janvier 2026, le plafond annuel de la Sécurité sociale (Pass) s'élève à 48 060 €, soit une hausse de 2 %.

Pour les employeurs, le Pass sert notamment à calculer :

- les cotisations sociales sur le salaire, l'assurance vieillesse, le chômage, les régimes complémentaires de retraite,
- les seuils d'exonération fiscale et sociale des indemnités de rupture,
- les indemnités concernant les stages en entreprise des étudiants.

4. Refonte de la réduction générale des cotisations patronales.

La réduction générale des cotisations patronales est réformée au 1er janvier 2026. Ainsi, à compter de cette date, **les modalités de calcul seront modifiées** afin de tenir compte de la suppression des taux réduits des cotisations d'assurance maladie et d'allocations familiales. (Pour plus de détail, nous contacter)

5. Housse de la contribution employeurs sur les indemnités de rupture

À compter du 1er janvier 2026, la loi de financement de la Sécurité sociale relève la contribution patronale applicable aux indemnités de rupture conventionnelle et de mise à la retraite.

Elle passe de 30 % à 40 % sur la part des indemnités exonérées de cotisations de Sécurité sociale.

6. Création d'un congé supplémentaire de naissance

Dans un contexte de baisse de la natalité, le congé supplémentaire de naissance, prévu par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, permettra à chaque parent de prendre en plus de son congé de maternité, de paternité ou d'adoption jusqu'à deux mois de congé supplémentaire rémunéré à 70 % du salaire net le premier mois et 60 % le second mois. Ce congé pourra être pris sous la forme d'un mois, de deux mois ou de deux périodes d'un mois. Le congé de naissance ne remplace pas le congé parental qui sera toujours accessible aux familles.

Le congé de naissance sera accessible à partir du 1^{er} juillet 2026 pour l'ensemble des parents d'enfants nés ou adoptés à partir du 1^{er} janvier 2026, ou dont la date de naissance était prévue à cette date.

Les parents d'enfants nés ou adoptés entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 mai 2026 bénéficieront d'un délai supplémentaire exceptionnel, s'étendant jusqu'à la fin de l'année 2026 (contre 9 mois après la naissance en droit commun), pour prendre ce congé.

II/ Salaires Cadres Travaux Publics 2026 (toutes régions)

L'accord cadres TP du 26 novembre n'a pas été signé par les Organisations Syndicales, ci-jointe Décision Unilatérale CNATP/FNTP à 1% linéaire du 10 décembre 2025

Le barème applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 est le suivant :



A1	34 094 €
A2	36 973 €
B	38 573 €
B1	41 586 €
B2	44 357 €
B3	45 484 €
B4	48 622 €
C1	50 657 €
C2	59 041 €

Les valeurs ci-dessus sont majorées de 15 % pour les cadres bénéficiaires d'une convention de forfait en jours sur l'année.



III/ Salaires Paysage 2026 Ouvriers / Employés / TAM / Cadres

La CNATP n'est pas signataire l'avenant n°46 du 17 septembre néanmoins ce texte prévoit : « *Les dispositions du présent avenant entreront en vigueur au plus tôt le 1er janvier 2026, sous réserve de la publication au JO de l'arrêté d'extension au plus tard le 26 décembre 2025. Faute de publication de l'arrêté d'extension au plus tard le 26 décembre 2025, (et donc à défaut d'entrée en vigueur au 1er janvier 2026), les dispositions visées s'appliqueront à compter du 1er jour du mois qui suivra la publication de l'arrêté d'extension.* »

L'avenant n° 46 du 17 septembre 2025 a été étendu par arrêté du 11 décembre 2025 JORF 26 décembre 2025, il est donc applicable au **1^{er} janvier 2026**

Position	Taux horaire brut (euros)	Salaire mensuel brut (151,67 h) (euros)
0.1	12.12	1 838.24
0.2	12.18	1 847.34
0.3	12.30	1 865.54
0.4	12.59	1 909.53
0.5	12.95	1 964.13
0.6	13.56	2 056.65
E. 1	12.12	1 838.24
E. 2	12.30	1 865.54
E. 3	12.67	1 921.66
E. 4	13.56	2 056.65

Position	Salaire mensuel brut
TAM. 1 Forfait jour	2 578
TAM. 2 Forfait jour	2 705
TAM. 3 Forfait jour	2 916
TAM. 4 Forfait jour	3 169

Position	Salaire mensuel brut
TAM. 1 Forfait jour	2 578
TAM. 2 Forfait jour	2 705
TAM. 3 Forfait jour	2 916
TAM. 4 Forfait jour	3 169

Position	Salaire annuel brut (euros)
C	38 147
C 1	42 336
C 2	42 336
C 3	44 100
C 4	45 424
C 5	48 510
D	D'un commun accord

IV/ Salaires des Ouvriers, ETAM et des indemnités de petits déplacements TRAVAUX PUBLICS 2026 dans votre Région

→ Contactez-nous ou consultez les Salaires des Ouvriers, ETAM et des indemnités de petits déplacements TP 2026 dans votre Région sur :

<https://espace-adherent.cnatp.org/minima-de-salaires-et-indemnites-de-petits-deplacements>





Ce service d'authentification est géré par les greffes des tribunaux de commerce. Il faut d'abord créer un compte personnel puis se connecter grâce à un identifiant. Après avoir renseigné le nom du dirigeant, la raison sociale ou le numéro Siren de l'entreprise, un extrait Kbis de l'entreprise concernée peut être téléchargé.

<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F21000#>

Si vous êtes le dirigeant légal de l'entreprise

Le représentant légal (gérant, président, etc.) peut **télécharger gratuitement l'extrait Kbis (ou extrait K pour une entreprise individuelle)** via le **service officiel Monidenum**. Ce service gratuit est mis en place par les greffiers des tribunaux de commerce et permet d'obtenir en ligne un Kbis à jour sans frais.
<https://www.francenum.gouv.fr/guides-et-conseils/pilotage-de-lentreprise/dematerialisation-des-documents/entreprises-comment>

👉 Vous devez :

1. Créer un compte sur **monidenum.fr** ;
2. Activer votre identité numérique (scan de pièce d'identité, SMS, etc.) ;
3. Vous connecter avec vos identifiants
4. Télécharger le Kbis directement en PDF

VII/ RAPPEL MUNICIPALES 2026 - la CNATP publie ses propositions

« Nos entreprises artisanales, enracinées dans chaque territoire, sont des leviers essentiels du dynamisme communal. Les politiques locales doivent leur donner les moyens d'agir au service de l'intérêt général. »

Présentes dans toutes les communes, nos entreprises conçoivent, rénovent, entretiennent et transforment les espaces de vie. Leur ancrage territorial, leur réactivité et leur savoir-faire en font des partenaires indispensables pour répondre aux besoins des habitants, préserver l'emploi local et accompagner la transition écologique.

L'année pré-électorale est stratégique, les élus recherchent des solutions pour nourrir leurs programmes et planifier leurs investissements à horizon 2026-2032.

Ce Livre blanc formule des propositions concrètes à l'attention des candidats aux élections municipales, articulées autour de sept grands volets :

- Ancrage territorial : faciliter l'installation et le développement des entreprises locales, les associer aux projets municipaux (...)
- Marchés publics : garantir un accès direct aux artisans grâce à l'allotissement, valoriser les entreprises qui favorisent l'insertion par l'alternance en considérant l'apprentissage dans les clauses d'insertion, respecter les délais de paiement (...)
- Fiscalité : préserver une fiscalité locale stable et transparente, facteur d'attractivité et de revitalisation économique (...)
- Gestion de l'eau : favoriser la mise en conformité des systèmes d'assainissement autonome, encourager et aider la gestion de l'eau à la parcelle et notamment la mise en place de système de rétention et/ou de récupération des eaux pluviales (...)
- Déchets de chantier : assurer la mise en place d'un réseau adaptées, soutenir les initiatives des entreprises et de leurs partenaires pour la mise en place d'actions collectives de récupération et de valorisation des déchets (...)
- Loi ZAN : introduire plus de souplesse pour les territoires ruraux afin de concilier écologie et développement local (...)
- Période de taille des haies : Ne pas statuer simplement sur une limite de la taille de haies plusieurs mois dans l'année sans un arbitrage du ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation et le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche après une vraie étude d'impact avec l'ensemble des acteurs.



Découvrez le Livre blanc CNATP – Municipales 2026 en annexe ou sur

👉 <https://www.cnatp.org/presentation-du-livre-blanc-cnatp-elections-municipales-2026>